

Arrêté N°2026-123

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **MASTER TOURISME - MANAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET DES PRODUITS TOURISTIQUES** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 14/04/2026



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

MASTER TOURISME - MANAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

ET DES PRODUITS TOURISTIQUES

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	SIMON ANTHONY	mcf
Enseignant-chercheur	FAUGIER ETIENNE	mcf
Professionnelle	NARBONNET ALEXANDRA	Guide conférencière